

Communauté de Communes des Loges

ATELIER 12: Opter pour la réhabilitation des Installations ANC.

Réhabiliter sans aide sur la base du volontariat : c'est possible!

Michel MIREUX - Technicien ANC

5^{èmes} Assises Nationales de l'Assainissement Non Collectif
Lons-Le-Saunier, 15 et 16 Octobre 2008.



La C.C.L. en quelques lignes ...

- **Situation: Loiret (45)**, 30km à l'est d'Orléans.
- **Créée en 1996** à l'initiative de 4 communes
- 1 population estimée aujourd'hui à **20 000 habitants**
- **12 communes rurales** : Bouzy la Forêt, Darvoy, Donnery, Fay aux Loges, Ingrannes, Jargeau, Saint Denis de l'Hôtel, Saint Martin d'Abbat, Seichebrières, Sully la Chapelle, Sury aux Bois et Vitry aux Loges.
- **2462 installations d'assainissement non collectif**

Bilan du diagnostic

- 2276 Diagnostics réalisés en 2005 et 2006 par 2 prestataires.

P1 ou « non acceptable »	1051	46%
Points Noirs	115	5%
P2 ou « acceptable sous réserve »	157	6%
P3 ou « acceptable »	1068	47%

- ☞ A l'issue du diagnostic, une OPAH devait subventionner la réhabilitation de l'ANC mais elle n'a jamais vu le jour.

Bilan des réhabilitations

	CONCEPTION contrôlée	REALISATION contrôlée	TOTAL
Réhabilitation « volontaire »	46	80	126
Réhabilitation « pour permis de construire »	30	26	56
	76	126	182

- 27 POINTS NOIRS réhabilités sur 115

Notre analyse

- Implication assez forte des Maires des communes dans l'action du SPANC.
- Pour chaque installation diagnostiquée en « mauvais » état de fonctionnement: proposition d'un projet de réhabilitation (étude sol avec préconisation de filière)
- Détermination d'un délai de réalisation inscrit dans le rapport de diagnostic : de 12 mois à 4 ans
- Avis du SPANC systématique dans les procédures d'urbanisme (PC, DP, CU...)
- Le SPANC toujours disponible pour un conseil sur un projet de réhabilitation.

Et les aides financières...

- Crédit d'impôt
- Subventions de l'Agence de l'Eau
- Subventions du Conseil Général

Nous ne désespérons pas !!!